

Panier de services de base

Certaines conditions s'appliquent.

		Membres section Visiteurs	Membres section Réunions (QDa)	Membres section Voyageurs	Membres Services professionnels	Membres Citoyens corporatifs
Présence dans le site www.quebec-cite.com par une fiche descriptive incluant photo, texte et hyperlien	Onglet « Visiteurs »	✓				
	Onglet « Réunions »		✓			
	Onglet « Voyageurs »			✓		
Présence sur la page Membres de l'Office du tourisme de Québec par une fiche descriptive incluant photo, texte et hyperlien					✓	
Traduction de la fiche descriptive en anglais		✓	✓	✓	✓	
Accès aux deux plateformes de l'Office : la Zone membres (accès aux statistiques de visite de sa page, au calendrier des activités de ventes, etc.) et SAM (ex. gestion du profil de l'entreprise membre)		✓	✓	✓	✓	✓
Possibilité de commander des outils d'information produits par l'Office (ex. guide touristique annuel, cartes vélo, carte de la région)		✓	✓	✓	✓	✓
Accès à des outils promotionnels numériques de l'Office (ex. photo, vidéos, etc.) via la Zone membres à des fins de partage et de promotion de la région		✓	✓	✓	✓	✓
Abonnement aux infolettres produites par l'Office		✓	✓	✓	✓	✓
Possibilité d'utiliser un espace de présentoir pour dépliant au Centre Infotouriste de Québec		✓	✓	✓	✓	✓
Possibilité de participer aux activités de l'Office gratuites (ex. AGA) ou payantes (ex. conférence)		✓	✓	✓	✓	✓
Possibilité de soumissionner sur des offres de services pour des tournées de familiarisation organisées par l'Office (selon les besoins et les qualités requises)		✓	✓	✓	✓	
Accès aux rapports d'activités de rencontre des délégués commerciaux de l'Office		✓	✓	✓	✓	✓
Accès aux résultats d'études dont dispose l'Office.		✓	✓	✓	✓	✓
Possibilité d'acheter de la publicité sur les différentes plateformes de l'Office		✓	✓	✓		✓
Inscription gratuite et/ou prioritaire dans certaines sections des publications papier officielles de l'Office en tenant compte de la clientèle visée par la publication et du produit offert par le membre ¹		✓				

¹ Ce service ne s'applique pas aux commerces qui ont une place d'affaires dans l'une des Sociétés de développement commercial (SDC) sauf si ce commerce était membre de l'Office pour l'adhésion 2016-2017.